



**Syndicat national CGT du personnel des CFA-BTP**  
263, rue de Paris, 93100 Montreuil

Le 08/03/2012

*Madame la Ministre,*

*La branche du bâtiment dispose d'une offre de formation en apprentissage importante et diverse qui représente environ 20% de l'ensemble des apprentis formés sur le territoire français. Cependant, la situation économique qui a touché durement le BTP a vu un nombre important de petites entreprises fermer ou réduire significativement leur activité. Ce sont autant de chefs d'entreprise qui n'ont pu accueillir de jeunes en apprentissage. Pour enrayer une chute d'effectifs déjà présente depuis 2009, le CCCA (Comité de concertation et de coordination de l'apprentissage du bâtiment et des travaux publics) a signé en juin 2010 une convention d'objectifs et de moyen avec le Secrétariat d'Etat chargé de l'emploi permettant d'embaucher 75 développeurs sur l'ensemble des CFA de la branche. Ces embauches ont contribué à stabiliser le recrutement d'apprentis dans les professions du bâtiment par la conclusion de nombreux contrats avec des entreprises n'ayant jusqu'à présent jamais accueilli d'apprentis.  
En 2010, 5847 nouveaux contrats signés.*

*La situation économique en 2012 ne voit pour l'instant pas d'embellie et le dispositif de la convention vient de cesser au 31 janvier 2012. Pourtant, il est essentiel pour la branche du BTP de pouvoir prolonger le travail de prospection des développeurs qui ont œuvré dans les 75 CFA du BTP pour faire connaître*

*l'apprentissage auprès de PME et d'artisans qui ne le connaissent pas encore ou qui, par manque d'information, hésitent à embaucher un jeune apprenti. C'est un véritable travail de fond qui a été engagé et qu'il est nécessaire de prolonger face à une situation qui reste encore très fragile.*

*Le président de la République affirme vouloir développer l'apprentissage, mode privilégié à la fois de formation et de l'entrée dans le monde du travail. La branche du BTP forme des apprentis qui, pour 70% d'entre eux trouvent ensuite un travail, notamment des jeunes ayant obtenu un diplôme de niveau V ou IV.*

*Pour poursuivre ce processus malgré la situation économique difficile, le CCCA a entrepris une nouvelle démarche pour signer une convention auprès de l'Etat, convention qui nous semble indispensable.*

*La CGT, soucieuse de voir les jeunes s'insérer dans le monde du travail, considère que les développeurs embauchés dans le cadre de la dernière convention ont contribué significativement à trouver pour ces jeunes des entreprises.*

*En 2011, 7195 contrats ont été signés, et ont permis à nos jeunes de rentrer dans la voie de l'apprentissage.*

*Il est essentiel de poursuivre cette action dans des délais les plus brefs pour consolider les efforts entrepris. C'est en effet maintenant, qu'il est nécessaire de refaire le travail de prospection pour que chaque jeune intéressé par l'apprentissage puisse trouver une entreprise d'accueil. Mais à ce jour, cette convention est bloquée sur le bureau du ministre sans que nous en connaissions les raisons.*

*La CGT des CFA-BTP ose espérer que les promesses faites en matière d'apprentissage par le gouvernement actuel ne resteront pas des promesses de campagne électorale, mais seront suivies d'actes concrets, notamment en ce qui concerne la signature de la convention avec l'état sur les développeurs de l'apprentissage.*

*Nous ne doutons pas de votre volonté d'aboutir sur ce dossier, et restons attentifs à tout ce qui concerne nos jeunes et leur insertion dans le monde du travail par l'alternance et l'apprentissage.*

*Veillez agréer Madame le Ministre nos salutations les plus respectueuses.*

*Le Syndicat National CGT des CFA-BTP*

**Nelly GREGOR**